

LA LSST APRÈS 25 ANS -- LA LATMP APRÈS 20 ANS, BEAUCOUP DE CHEMIN PARCOURU MAIS DE GRANDS DÉFIS À L'HORIZON

Yvan Gauthier

Certificat de santé et sécurité du travail
Faculté de l'éducation permanente, Université de Montréal

Notre régime de la SST au Québec a donné de bons résultats depuis 25 ans en accordant de nouveaux droits aux travailleurs (droit de refus face à un travail dangereux, retrait préventif de la femme enceinte ou qui allaite) et en contribuant au développement de partenariats employés-employeurs en prévention. Par ailleurs, la LATMP accorde depuis 1985 un droit à la réintégration sur le marché du travail aux victimes de lésions professionnelles en plus du droit à l'indemnisation et à la réadaptation.

La situation s'est améliorée au Québec mais également dans les autres provinces canadiennes, aux États-Unis, en Europe ainsi qu'ailleurs dans les pays de l'OCDE. Nous devons développer le réflexe de comparer notre régime de la SST à ceux des autres provinces et pays afin d'en mesurer ses forces et faiblesses pour mieux travailler ensuite à l'améliorer. La performance de notre régime de SST permettra à nos entreprises d'être compétitives sur les marchés internationaux et ce dans le meilleur intérêt de leurs employés et ceux de l'ensemble de la société québécoise.

Les résultats de recherches sommaires tirées de différentes sources seront exposés ce qui permettra ensuite de soulever des questions sur le degré d'efficacité de notre régime de SST.

Introduction

Avec la création de la CSST suite à l'option de la LSST à la fin de 1979, notre régime de santé et sécurité du travail a contribué à améliorer le portrait global de la SST au Québec par la création des comités paritaires «employeurs-employés» dédiés à la prévention en santé et sécurité du travail dans les entreprises, par l'avènement du partenariat patronal-syndical dans la gestion stratégique de la CSST et de l'IRSST ainsi que la mise sur pied de 13 associations sectorielles de prévention d'août 1981 à octobre 1986. (1) Même si le nombre de travailleurs a beaucoup augmenté, le

nombre d'accidents du travail a notamment chuté de façon substantielle. Lorsqu'on compare notre régime avec ceux en vigueur chez nos voisins, nous remarquons cependant certains de nos points faibles que nous aurions avantage à chercher à améliorer.

LA SST AU QUÉBEC ET AILLEURS AU CANADA DEPUIS 25 ANS

Portons à votre attention certaines réalisations de notre régime de la SST en cherchant des éléments de comparaison avec ceux en vigueur en Ontario et dans d'autres provinces canadiennes.

Tableau 1 Nombre d'accidents (acceptés) du travail avec perte de temps, selon la juridiction (2)

année	Canada	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie Britannique
1982	479 558	159 228	141 917	18 558	15 239	44 941	66 882
1987	602 531	216 724	205 259	22 510	15 715	41 236	66 200
1992	456 326	146 407	136 936	16 542	11 987	32 092	78 890
1997	379 851	117 407	101 806	17 738	14 345	35 234	72 428
2002	359 174	110 244	95 568	17 919	15 623	38 426	59 530
2004	340 502	104 209	90 397	17 260	13 880	35 969	58 289

Le nombre d'accidents du travail semble avoir atteint un sommet au Québec et dans la plupart des provinces dans les années 80 et il a diminué par la suite (voir le Tableau 1). Il est difficile d'identifier avec précision les facteurs qui peuvent expliquer ce phénomène mais

l'entrée massive sur le marché du travail des « baby boomers » du milieu des années 60 au milieu des années 80 ainsi que la tertiarisation de notre économie et de celle des autres économies des pays occidentaux semblent être des facteurs qui peuvent expliquer en partie ce phénomène.

Tableau 2 Résumé des taux de couverture de la population active, selon la juridiction (3)

	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie Britannique
Population en 2004 en milliers	7 542.8	12 392.7	1 170.3	995.4	3 201.9	4 196.4
Population active (temps plein et temps partiel) en 2004 en milliers	3 704.9	6 334.8	572.2	490.3	1 754.4	2 071.7
% de la population active couverte en 2003 par leur Commission des accidents du travail	93.8% (3 475.2 couverts par la CSST)	71.3% (4 516.7 couverts par le WCB de l'Ontario)	67.4% (385.7 couverts par le WCB du Manitoba)	72.7% (356.5 couverts par le WCB de la Saskatchewan)	82.9% (1 454.4 couverts par le WCB de l'Alberta)	93.3% (1 932.9 couverts par le WCB de la Colombie Britannique)
Nombre d'entreprises cotisant à leur CAT provinciale	233 777 (14.9 travailleurs/entreprise cotisante)	209 000 (21.6 travailleurs/entreprise cotisante)	25 110 (15.4 travailleurs/entreprise cotisante)	32 125 (11.1 travailleurs/entreprise cotisante)	109 195 (13.3 travailleurs/entreprise cotisante)	167 500 (11.5 travailleurs/entreprise cotisante)
Nombre d'accidents du travail par milliers de travailleurs de la pop. active couverts par leur CAT provinciale (4)	29.99 accidents /1000 travailleurs	20.01 accidents /1000 travailleurs	44.75 accidents /1000 travailleurs	38,9 accidents /1000 travailleurs	24.73 accidents /1000 travailleurs	30.16 accidents /1000 travailleurs

En comparant la réalité de la SST au Québec et celle que l'on retrouve dans d'autres provinces dans le Tableau 2, on constate que **le nombre d'accidents du travail par 1000 travailleurs couverts par la CSST au Québec et par les WCB (Worker's Compensation Boards) dans les autres provinces canadiennes, est beaucoup plus élevé au Québec qu'en Ontario et en Alberta.**

De plus nous pouvons également constater que 93.8% des travailleurs québécois sont couverts par la CSST alors que 71.3% des travailleurs ontariens sont couverts par leur WCB. Ailleurs au Canada, seuls les travailleurs « britanico-colombiens » semblent bénéficier d'un taux de couverture aussi élevé (93.3%). Comparativement

à l'Ontario, le Québec est le royaume des PME avec une moyenne de 14.9 employés par entreprise cotisante versus 21.6 travailleurs par entreprise en Ontario. Cette prépondérance des PME expliquerait-elle que le nombre d'accidents du travail (acceptés) avec perte de temps en 2004 soit presque 50% plus élevé au Québec versus en Ontario (29.99 accidents au Québec et 20.01 accidents en Ontario) pour chaque tranche de 1000 travailleurs couverts par la CSST au Québec et par leur WCB en Ontario.

Autres éléments de comparaison de notre régime avec celui de l'Ontario

Lors de l'adoption de la LSST et de la création de la CSST il y a 25 ans, beaucoup d'attention avait été portée sur des secteurs appelés prioritaires, soit des catégories d'activités économiques où les accidents du travail et de maladies professionnel-

les étaient particulièrement élevés. Jetons un regard sur certains éléments de la situation présente dans certains de ces secteurs d'activité et de jeter un coup d'œil pour voir la réalité correspondante dans ces mêmes secteurs d'activité en Ontario.

Tableau 3 Nombre d'accidents du travail avec perte de temps dans neuf des dix-huit grands secteurs d'activités au Québec et en Ontario en 2002, 2003 et 2004 (5)

Certains secteurs	Québec		Ontario	
	Année	Nombre	Année	Nombre
Exploitation forestière et des services forestiers	2002	920	2002	266
	2003	880	2003	233
	2004	808	2004	252
Mines, carrières et puits de pétrole	2002	841	2002	370
	2003	753	2003	367
	2004	685	2004	388
Industries manufacturières	2002	38 183	2002	27 060
	2003	35 337	2003	25 360
	2004	33 443	2004	23 455
Construction	2002	7 201	2002	6 187
	2003	7 574	2003	6 169
	2004	7 626	2004	6 513
Intermédiaires financiers et assurance	2002	420	2002	27
	2003	371	2003	36
	2004	402	2004	38
Services immobiliers et agences d'assurances	2002	636	2002	501
	2003	637	2003	523
	2004	633	2004	476
Services gouvernementaux	2002	7 072	2002	4 655
	2003	7 421	2003	4 801
	2004	7 312	2004	4 593
Services éducationnels	2002	2 736	2005	1 866
	2003	2 878	2006	1 884
	2004	3 015	2007	1 777
Services de soins de santé et des services sociaux	2002	12 085	2008	8 694
	2003	12 208	2009	9 210
	2004	12 307	2010	9 007

La situation s'est améliorée depuis vingt-cinq ans grâce au travail des comités santé et sécurité du travail dans les entreprises et au travail des associations sectorielles paritaires (ASP). La situation s'est également améliorée en Ontario. En effet, les données dans le Tableau 3 nous indiquent à première vue qu'il continue à y avoir plus d'accidents du travail, avec perte de temps au Québec qu'en Ontario dans 9 des 18 grands secteurs d'activité. Il est donc surprenant de constater ce différentiel au niveau des accidents du travail au Québec même si la population active en Ontario dépassait de 71% celle du Québec en 2004 et que la population active en Ontario couverte par le WCB ontarien dépassait de 30% la

population active québécoise couverte par la CSST (voir Tableau 2)

Comme une partie de la mission de la CSST au Québec et des WCB dans les autres provinces (dont le WCB ontarien) consiste à gérer les risques, il est normal de s'attendre, après avoir pris connaissance des données, que les taux de cotisation soient généralement plus élevés au Québec qu'en Ontario. Prenons connaissance dans le Ta-

bleau 4 des écarts substantiels de taux de cotisation à la CSST au Québec et au WCB de l'Ontario, dans de nombreuses catégories d'emplois à l'intérieur du groupe prioritaire 1, alors que les comités santé et sécurité du travail y existent de façon statutaire et où les ASP y oeuvrent depuis plus de 20 ans.

Tableau 4 Taux de cotisation en 2005 (par \$100 de masse salariale), chargé par la CSST au Québec et par le WCB de l'Ontario aux entreprises figurant dans un certain nombre de catégories d'entreprises (6)

Certaines catégories d'entreprise	Québec	Ontario
Construction		
-Installation de maisons préfabriquées (section 401)	15.41	9.66
-Lignes de transmission d'énergie (section 410)	8.75	3.66
-Construction de routes (section 420)	8.36	4.20
-Opération d'une usine d'asphalte (section 420)	5.08	4.20
-Ponts (incluant l'armature d'acier) (section 420)	7.29	4.20
-Aménagement paysager (section 421)	9.50	4.69
-Érection d'une structure d'acier (section 422)	29.92	15.25
-Travail de briques et de maçonnerie (section 423)	28.16	11.44
-Fils électriques (section 426)	7.64	2.94
Industrie chimique		
- Gaz industriel (section 371)	1.69	1.35
- Produits pharmaceutiques (section 374)	1.40	0.54
- Peinture (section 375)	3.44	1.44
- Encre d'impression (section 379)	3.44	1.44
Mines, carrières et puits de pétrole		
- Mines d'or (section 061)	9.78	7.80
- Mines de cuivre (section 061)	9.78	5.80
- Mines de fer (section 061)	<u>1.40</u>	<u>5.80</u>
- Sablières (section 082)	6.37	5.48
Fabrication de produits de métal		
- Manufacture de fer, roulé et forgé (section 291)	3.43	2.16
- Manufacture d'aluminium (section 295)	<u>1.35</u>	<u>2.58</u>
- Autres fonderies (section 299)	3.69 à 4.90	2.16
- Fabrication d'acier (section 302)	7.29	4.18
- Fils et câbles (section 305)	3.32 à 3.74	2.81
- Ateliers d'usinages (section 308)	3.97	2.39

Vous constaterez que le Tableau 4 contient des secteurs d'activités provenant principalement du secteur prioritaire (groupe 1). La CSST et le WCB de l'Ontario sont des organisations (à propriété étatique) qui fixent les cotisations aux employeurs en tenant compte des indemnités versées à leurs travailleurs ainsi qu'à ceux de leur secteur

d'activités au cours des récentes années. Les écarts souvent substantiels au niveau des cotisations correspondent donc dans une large mesure à un différentiel, entre les deux provinces, au niveau du nombre et de la sévérité dans les accidents du travail dans chaque secteur d'activité respectif.

Tableau 5 Taux de cotisation en 2005 (par \$100 de masse salariale), chargé par la CSST au Québec et par le WCB de l'Ontario aux entreprises figurant dans un certain nombre de catégories d'entreprises (6)

Certaines catégories d'entreprise	Québec	Ontario
Opérations gouvernementales		
- Administration provinciale cléricale (section 82)	<u>0.63 à 1.49</u>	<u>1.62</u>
- Administration des villes (section 83)	<u>0.63 à 1.53</u>	<u>1.62</u>
- Police (section 83)	<u>0.63 à 1.53</u>	<u>1.62</u>
- Pompiers (section 83)	<u>1.53</u>	<u>1.62</u>
Services éducationnels		
- Petite enfance (« kindergarten ») (section 85)	2.55	0.65
- Universités (section 85)	0.67	0.33
- Collèges (section 85)	0.67	0.33
- Formation non-académique (section 85)	0.91	0.33
- Écoles privées (section 85)	0.91	0.65
Services de santé et des services sociaux		
- Hôpitaux généraux (section 861)	1.14	0.83
- Hôpitaux pour soins prolongés (section 861)	1.87	0.83
- Hôpitaux psychiatriques (section 861)	2.84	0.83
- Cliniques de santé publique (section 862)	1.29	0.83
- Cliniques sans rendez vous (« Drop in Center ») (section 862)	2.54	0.83
- Services ambulanciers (section 863)	<u>5.79</u>	<u>6.08</u>
- Conseils auprès de clientèles avec des problèmes de drogues et/ou de santé mentale (section 863)	2.54	0.83

Vous remarquerez que les taux de cotisation pour les employeurs des secteurs d'activités (éducation ainsi que santé et services sociaux) figurant dans le Tableau 5 sont également plus élevés (sauf une exception pour les services ambulanciers) au Québec qu'en Ontario. En contrepartie la cotisation pour les employeurs gérant les services gouvernementaux (administration provinciale et administration municipale dans la cinquième section du Tableau) est plus élevée en Ontario qu'au Québec.

Nous avons jeté un coup d'œil au secteur des scieries et des activités forestières figurant dans le groupe prioritaire 1, nous avons fait de même en regardant les données des secteurs d'activités se retrouvant dans le groupe prioritaire 11 et nous avons constaté que les taux de cotisation des entreprises dans ces secteurs d'activité sont presque tous supérieurs (sauf quelques rares exceptions) au Québec versus en Ontario.

La SST au Québec : l'urgence d'un redressement

Les données présentées dans les cinq tableaux précédents nous démontrent hors de tout doute qu'il y a beaucoup trop d'accidents du travail au Québec, qu'ils sont onéreux en coûts directs (et encore davantage en coûts indirects) pour les entreprises, qu'ils sont dommageables pour les travailleurs qui en sont victimes et qu'ils sont contre-productifs pour la société en général.

L'omniprésence des PME dans l'économie québécoise explique probablement en partie cette performance de la SST au Québec. La *Revue Commerce* « Les Affaires » présentait en juin 2005, la liste des 500 grandes entreprises au Québec avec une liste de 100 entreprises qui était sur le point d'accéder à ce « club sélect ». Ces 600 plus grandes entreprises (comprenant les entreprises privées, les sociétés publiques et para publiques telles que Hydro Québec, SAAQ,... STM, STL, STRSM, STQ,...) au Québec embauchaient en 2004 approximativement 738 546 travailleurs. Parmi celles-ci 156 entreprises de 1 000 employés et plus, embauchaient au total 476 794 travailleurs; 442 entreprises avec de 225 à 999 employés, embauchaient un total de 200 480 travailleurs.

Les autres grands employeurs au Québec, les ministères et agences du Gouvernement fédéral au Québec ceux et celles du Gouvernement du Québec, les villes, les municipalités et (MRC), les autres organisations du secteur parapublic : universités, les cégeps, les commissions scolaires, les centres hospitaliers universitaires (CHU et CHA), les 95 centres de santé et des services sociaux, etc... sont autant d'organisations employant plus de 225 employés chacune et embauchant approximativement au total, un autre bloc entre 600 000 à 750 000 travailleurs supplémentaires. Donc moins de 1.5 million de travailleurs (approximativement 45% de la population active) oeuvrent pour des employeurs (moins de 1% des 233,777 entreprises cotisantes à la CSST) comptant plus de 225 employés, des organisations ayant une taille pour normalement être bien dotées en hygiénistes, en conseillers en prévention et en gestionnaires de la SST.

Nous pouvons déduire que plus de 55% des travailleurs québécois (1.9 million) oeuvrent chez plus de 230 000 employeurs qui embauchent moins de 225 travailleurs. Selon d'autres sources provenant de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) (7) les PME embauchant moins de 100 travailleurs, auraient à leur emploi 43.5% de l'emploi total de la province, ce qui correspondrait à 1.4 à 1.5 million de travailleurs québécois. L'omniprésence des PME dans d'autres pays de l'OCDE semble nous confirmer que la réalité du Québec est loin d'être unique. (8) (9)

Or une PME embauchant entre 100 à 225 employés et encore davantage celle embauchant moins de 100 travailleurs dispose généralement d'un nombre très limité de gestionnaires, dont un (ou une) gestionnaire polyvalent(e) qui s'occupe des différentes facettes de la gestion des ressources humaines, qui gère les dossiers de lésions professionnelles et qui a très peu de temps (et souvent pas toujours les qualifications) pour investir des énergies dans le domaine de la prévention.

Les mutuelles de prévention constituent la formule toute désignée pour les PME québécoi-

ses et leurs travailleurs. Ces PME peuvent adhérer à une mutuelle et récolter au cours des années subséquentes des réductions de coûts directs (réduction de la cotisation à la CSST) et indirects. En 2005, il y avait au Québec 158 mutuelles de prévention regroupant 26 214 employeurs. (10) Cette formule maintenant bien au point, pourrait être revue par la CSST pour la rendre encore plus attrayante pour les PME afin d'accroître année après année le nombre des entreprises adhérentes.

En plus du développement des mutuelles de prévention, la popularité des normes ISO (ISO 9000 au début des années 80 et ISO 14000 au début des années 90) depuis le début des années 80, a amené les grandes entreprises à s'intéresser à la mise en place de systèmes « hautement performant » de gestion de la SST. **La norme OHSAS 18001** créée en par le BSI en Angleterre en 1999 et qui a été adoptée par de nombreuses grandes entreprises dans les pays industrialisés (dont certaines chez nous, comme ALCAN, WYETH,...) depuis six ans, intéresse même au Québec les moyennes entreprises et aussi celles dotées d'une taille plus modeste surtout lorsqu'elles ont (ou souhaitent avoir) des relations d'affaires avec de grandes ou moyennes entreprises qui disposent de la **certification OHSAS 18001** et qui la valorisent auprès des entreprises avec lesquelles elles souhaitent établir des relations (et/ou des partenariats) d'affaires.

La popularité de cette **norme** auprès des entreprises québécoises (grandes et moyennes surtout) dont plusieurs ont entrepris des démarches pour obtenir une certification ne fera que contribuer à rehausser le niveau de la SST au Québec. La CSST pourrait prendre acte de ce phénomène et introduire un inspectorat allégé auprès des entreprises qui détiendrait une telle certification pour concentrer ses ressources en inspection auprès des autres entreprises qui investissent moins en SST.

CONCLUSION

La SST a fait de grands progrès depuis 25 ans mais nous avons encore beaucoup trop d'accidents du travail, ce qui entraîne des coûts

directs et indirects élevés. Les intervenants en SST devraient apprendre à comparer les performances de notre régime avec les plus performants au Canada et aux États-Unis, pour identifier nos forces et nos faiblesses afin de se mobiliser pour améliorer notre régime afin qu'il rejoigne le peloton de tête parmi les régimes les plus performants.

Nous pourrions nous fixer par exemple comme objectif de doubler d'ici cinq ans et quadrupler d'ici dix ans le nombre de PME adhérentes à une mutuelle de prévention et le nombre de grandes et moyennes entreprises québécoises certifiées OH-SAS 18001. Nous pourrions également regarder la possibilité de créer des mutuelles de prévention multisectorielles régionales et d'associations multisectorielles de prévention régionales qui seraient possiblement plus adaptées aux réalités des régions périphériques au Québec.

Face au tsunami de la concurrence asiatique provenant notamment de la Chine et de l'Inde, nos entreprises ont besoin de tous leurs atouts pour survivre et naviguer sur la mer agitée des marchés mondiaux. Nous devons innover en SST et convaincre les entreprises québécoises que l'amélioration de leur performance en SST jumelée à la réduction de leurs coûts qui en découlent est un atout stratégique dans leur développement.

RÉFÉRENCES

- 1) Plasse, Micheline, *Santé et sécurité du travail – de la confrontation à la concertation*, Montréal, Éditions Agence d'Arc inc., 1988, (154 pages), p. 55.
- 2) Association des Commissions des accidents du travail du Canada/ Association of Worker's Compensation Boards of Canada (ACATC/ AWCBC), *Statistique nationale sur les accidents du travail et les maladies professionnelles 2002-2004*, (document de plus de 315 pages, produit annuellement) pages 2-3.
- 3) Association des Commissions des accidents du travail du Canada/ Association of Worker's Compensation Boards of Canada (ACATC/ AWCBC), *Worker's Compensation Industry Classifications, Assessment Rates, and Experience Rating Programs in Canada, 2005* (document d'environ 116 pages), page 67.
- 4) *Le nombre d'accidents du travail en 2004 par tranche de 1000 travailleurs couverts par la CSST au Québec et par les WCB (Worker's Compensation Boards dans les autres provinces) en prenant le nombre d'accidents du travail acceptés avec perte de temps dans les différentes provinces figurant à la dernière ligne du Tableau 1 divisé par le nombre de travailleurs de la population active couvert par la CSST ou le WCB selon les provinces, figurant à la troisième ligne du Tableau 2.*
- 5) Association des Commissions des accidents du travail du Canada/ Association of Worker's Compensation Boards of Canada (ACATC/ AWCBC), *Statistique nationale sur les accidents du travail et les maladies professionnelles 2002-2004*, (document de plus de 315 pages, produit annuellement) pages 82-87.
- 6) Association des Commissions des accidents du travail du Canada/ Association of Worker's Compensation Boards of Canada (ACATC/ AWCBC), *Worker's Compensation Industry Classifications, Assessment Rates, and Experience Rating Programs in Canada, 2005* (document d'environ 116 pages), pages 72-114. *(Ces tableaux étalés sur 42 pages présentent les taux de cotisation dans les différents territoires et provinces canadiennes pour chacune des (entre 1000 à 1200) unités de classification différentes)*

- 7) Harvey Réginald, PME et économie québécoises, *Journal le Devoir*, Supplément sur l'industrie minière, cahier B-2, 16 novembre 2005.
- 8) Ailleurs dans le monde : au Royaume des PME, *Magazine l'Effectif*, (publié par l'Ordre des conseillers en ressources humaines et relations industrielles du Québec) volume 7, numéro 3, juin-juillet-août 2004, page 17. www.portail-rhri.com/effectif (en s'inspirant de l'Observateur de l'OCDE, numéro 243, mai 2004 www.observateurocde.org/news/
- 9) Prévisions économiques et indicateurs pour le Canada publié dans l'Observateur de l'OCDE en février 2005, www.observateurocde.org/news/fullstory.php/aid/1123/obs_tableau_canada
- 10) Dumas Lise, Mutuelle de prévention : l'importance de l'impact financier, *Revue Travail et santé*, volume 22, numéro 1, mars 2006, page 8.